
Offre de service

La CGSS Martinique accueille les ressortissants de l'Enim en point relais

Domaine(s) :

- Santé, Retraite, Action sociale, L'Enim

À partir du 22 décembre 2025, les ressortissants de l'Enim pourront être accueillis directement dans les agences d'Assurance Maladie de la CGSS Martinique. Une nouvelle étape vers un service public de proximité renforcé.

Que peut faire la CGSS pour vous ?

- Vous recevoir et vous renseigner
- Réceptionner vos documents et vérifier la complétude de vos dossiers
- Numériser et transmettre les documents à l'Enim
- Vous accompagner pour l'ouverture et la prise en main de votre Espace personnel Enim

Où et quand se rendre en agence ?

Les agences d'Assurance Maladie de la CGSS Martinique vous reçoivent **tous les jours, de 8h à 12h, sans rendez-vous.**

Les espaces libre-service

Pour plus d'autonomie, les Espaces libre-service sont accessibles dans chaque agence :

- **Ouverture** : tous les jours de 8h à 16h
- **Accompagnement possible** : de 8h à 12h
- **Attention** : l'Espace libre-service de l'agence d'Acajou est fermé le lundi après-midi

Restez informés

Toutes les informations complémentaires et les éventuelles mises à jour seront disponibles [sur le site de la CGSS Martinique](#) [1].

Un partenariat au service des ressortissants martiniquais

Cette initiative découle d'une convention de partenariat signée le 16 avril 2025 entre la Caisse générale de Sécurité sociale (CGSS) de la Martinique et l'Enim. L'objectif ? Faciliter l'accès aux droits sociaux des ressortissants de l'Enim résidant en Martinique.

La Martinique a été spécifiquement choisie pour déployer ce dispositif en raison du nombre important de bénéficiaires de l'Enim présents sur l'île. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une expérimentation réussie, menée en 2024 en Guadeloupe.

Mis à jour le 13/01/26

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/cgss-martinique-accueille-ressortissants-de-lenim-en-point-relais>